



M. Michel Larouche, CRHA

## L'importance de bien remplir la DEMES

**Après notre chronique de février concernant les nouveautés de la Loi sur l'équité salariale, nous souhaitons aborder le sujet de la Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale (DEMES). Pourquoi est-il si important de bien la remplir? Et quelles sont les conséquences en cas d'erreur, qu'elle soit causée par inadvertance ou par un manque de connaissance?**

Vous avez certainement remarqué qu'aucun autre document de la DEMES n'est acheminé à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour confirmer que vous vous êtes bien acquitté de vos obligations.

C'est en 2011 que cette obligation est apparue, à la suite des changements apportés à la loi de 2009. En effet, la Commission d'équité salariale a ajouté cette obligation à l'époque afin d'obtenir de l'information sur l'avancement des travaux d'équité et de forcer les contrevenants à se conformer au bon moment et de la bonne manière.

La DEMES se remplit sur Internet, et il faut détenir un compte clicSÉCUR (entreprises ou express). Chaque personne responsable de communiquer avec clicSÉCUR doit posséder son propre numéro. En cas de perte ou d'oubli, un nouveau numéro est nécessaire.

Toute organisation publique doit faire sa déclaration chaque année, peu importe le nombre d'employés. La DEMES devient obligatoire après que l'organisation a réalisé l'exercice de maintien de l'équité salariale, soit aux cinq ans. L'exercice de mise à jour de la DEMES est totalement indépendant de l'obligation d'effectuer celui du maintien de l'équité salariale. Il y a fréquemment une confusion entre les deux différents avis émanant de la Commission : les avis de mise à jour de la DEMES et les avis de mise à jour de l'exercice de maintien.

Un ordinateur gère les dates et les informations contenues dans la DEMES, et les différents avis sont issus de ces données. Habituellement, un premier avis de mise à jour de la DEMES est acheminé quelques mois avant l'échéance prévue. Un deuxième avis est transmis lorsqu'il n'y a pas eu de modification dans la DEMES à la suite du premier avis.

Au cours de l'analyse de la mise à jour de la DEMES, si les informations soumises ne respectent pas la logique de la gestion de la loi, une notification est envoyée à un agent afin qu'il entreprenne une enquête. L'agent contacte l'organisation et vérifie la raison derrière le changement apporté. Habituellement, c'est à ce moment que des documents sont demandés, entre autres l'affichage des résultats. Si la réponse satisfait les règles de conformité, la situation est réglée. Sinon, l'enquête se poursuit, et l'enquêteur demande d'autres documents et informations lui permettant de constater ou non la conformité des travaux.

Un avis de réalisation de l'exercice de maintien est acheminé environ six mois avant l'arrivée de la date anniversaire de cet exercice. Un deuxième avis est transmis au moment de l'arrivée de la date anniversaire. Si l'ordinateur ne détecte pas de mise à jour de la DEMES dans les mois suivant la date anniversaire du maintien, un processus d'enquête est déclenché, et un enquêteur vérifie les raisons et l'avancement des travaux. L'organisation concernée doit alors faire parvenir tous les documents pertinents à l'enquêteur afin qu'il puisse valider la conformité des données. Il lui demandera, au besoin, de modifier certaines données qui ne sont pas en lien avec le résultat souhaité. Le processus d'enquête se termine lorsqu'un avis en ce sens est émis.

Les informations sur les dates d'affichage des exercices précédents figurent dorénavant dans la DEMES. Il est important de ne pas les modifier, à moins d'erreur. Dans ce cas, il faut s'attendre à recevoir un appel d'un enquêteur.

Vous comprenez maintenant pourquoi il est important de transmettre les informations pertinentes à la personne qui doit procéder à la mise à jour de la DEMES. Une négligence à cette étape peut donner le sentiment de ne pas avoir fait tout ce qu'il fallait pour s'acquitter de ses obligations, et peut fort probablement augmenter le sentiment de frustration.

